



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports****Groupe d'experts des aspects théoriques et techniques
de l'informatisation du régime TIR****Première session**

Genève, 27-29 janvier 2021

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire

Système international eTIR :**Rapport sur l'état d'avancement de l'élaboration
du système international eTIR****Lignes directrices relatives au projet de connexion
des services douaniers au système international eTIR****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Le présent document décrit la méthode et la séquence d'actions que les autorités douanières des Parties contractantes à la Convention TIR, liées par son annexe 11, devraient suivre afin de connecter leur système douanier national au système international eTIR. Il comprend une présentation succincte du système international eTIR, une description de la méthode proposée et des modalités de gestion de la communication, ainsi qu'une liste présentant en détail les principales étapes et un projet de diagramme de Gantt. Ces éléments devraient donner aux autorités douanières un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre du système international eTIR et une meilleure compréhension de toutes les phases du projet. Les lignes directrices sont assorties d'une série de documents techniques à l'usage de l'équipe des technologies de l'information et de la communication (« équipe informatique ») :

- Le **Document d'introduction** sert de support à la mise en œuvre de tous les messages eTIR ;
- Les **messages I1/I2** portent sur l'acceptation de la garantie ;
- Les **messages I5/I6** portent sur les demandes d'informations sur la garantie ;
- Les **messages I7/I8** portent sur l'envoi de la déclaration ;
- Les **messages I9/I10** portent sur le début d'une opération TIR ;
- Les **messages I11/I12** portent sur la fin d'une opération TIR ;
- Les **messages I13/I14** portent sur l'apurement d'une opération TIR ;



- Les **messages I15/I16** portent sur l'envoi de notifications aux services douaniers ;
- Les **messages I17/I18** portent sur le refus du lancement d'une opération TIR ;
- Les **messages E9/E10** portent sur la réception des renseignements anticipés TIR ;
- Les **messages E11/E12** portent sur la réception de mises à jour relatives aux renseignements anticipés TIR ;
- Les **messages E13/E14** portent sur la réception d'une demande d'annulation des renseignements anticipés TIR.

II. Destinataires

2. Le présent guide a été établi à l'intention de l'équipe de projet constituée d'experts issus du secteur douanier et de l'équipe informatique, qui sont chargées de la mise en œuvre de la procédure eTIR.

Il est recommandé d'avoir une certaine connaissance de la Convention TIR¹ (particulièrement ses articles et sa nouvelle annexe 11²) et d'être au fait des notions qui se rapportent au système eTIR³.

3. Afin que la mise en œuvre donne aux administrations douanières les meilleurs résultats, il est fortement recommandé que l'équipe informatique, à laquelle il incombe d'assurer la connexion au système international eTIR, soit accompagnée, à toutes les phases importantes du projet, d'un expert des questions liées au système TIR.

III. Le système eTIR en bref

4. En 2003, les Parties contractantes à la Convention TIR ont lancé le « projet eTIR », afin de mettre en place une plateforme d'échange accessible à toutes les parties prenantes (services douaniers, titulaires de carnets TIR et chaînes de garantie) au « système international eTIR » (système d'échange d'informations entre les bureaux de douane).

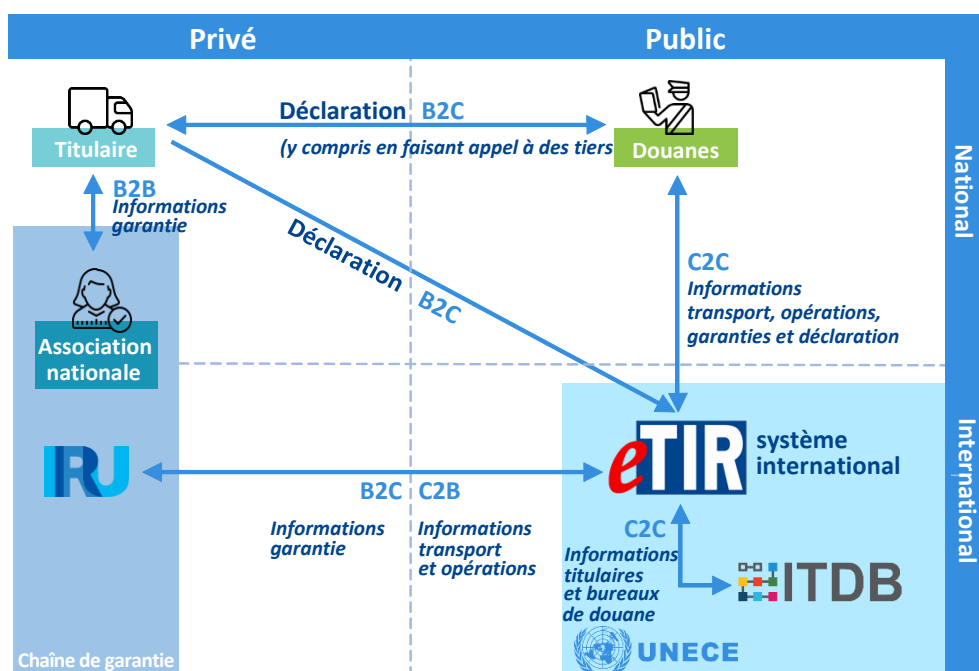
5. Le système international eTIR vise à permettre l'échange sécurisé de données relatives au transit international de marchandises sous couvert du régime TIR, y compris les véhicules ou les conteneurs, entre les systèmes douaniers nationaux, et de permettre aux services douaniers d'assurer la gestion des données sur les garanties émises par les chaînes de garantie aux titulaires de carnets TIR habilités.

¹ www.unece.org/tir/tir-hb.html.

² www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/ac2/documents/2020/ECE-TRANS-WP30-AC2-147e.pdf#page=20).

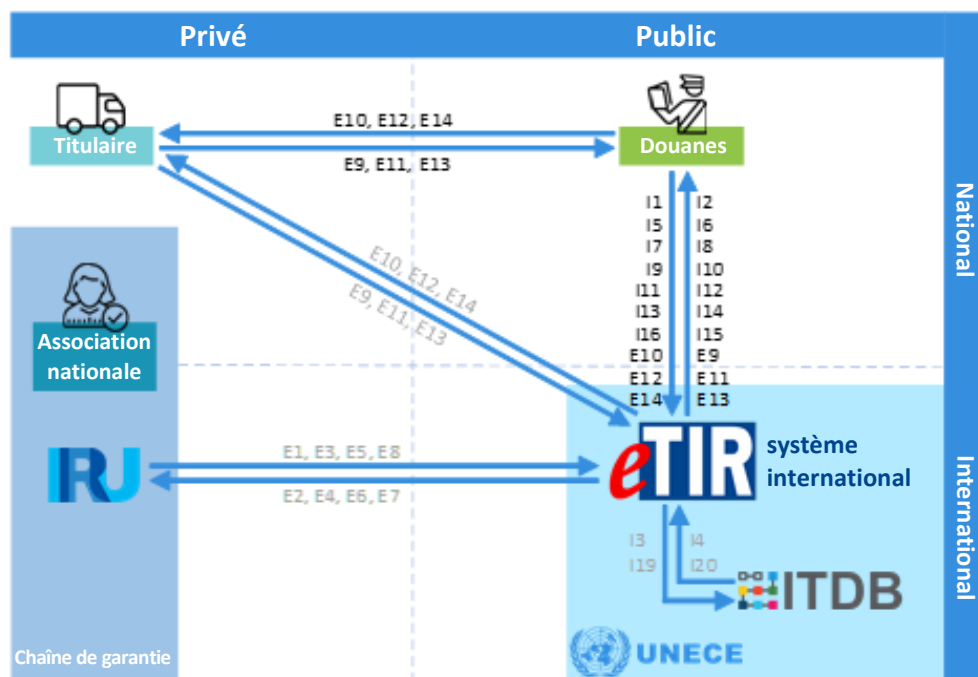
³ www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/adhoc/conc_tech/documents/id17-06e.pdf.

Figure I
Architecture de haut niveau du système eTIR



6. La figure ci-dessus représente les interactions entre les principales parties prenantes au système TIR dans le contexte de la procédure eTIR. En premier lieu, la chaîne de garantie délivre une garantie électronique à un titulaire et l'enregistre dans le système international eTIR. Le titulaire envoie les données de la déclaration aux services douaniers, ou les charge directement dans le système international eTIR, lequel transmet ensuite ces données aux services douaniers. Lorsque le véhicule est présenté au bureau de douane de départ, les services douaniers contrôlent que le chargement est conforme aux données renseignées dans la déclaration transmise au préalable, puis ils envoient les données ainsi vérifiées dans le système international eTIR et signalent le début de l'opération TIR. Lorsque le véhicule assurant le transport sous couvert d'un carnet TIR atteint le bureau de douane de sortie, les services douaniers signalent la fin de l'opération TIR, puis éventuellement l'apurement de l'opération, dans le système international eTIR. La même procédure est suivie pour toutes les opérations TIR dans les pays de passage et les pays de destination. La chaîne de garantie et les autorités douanières qui participent à l'opération TIR reçoivent notification, par le système international eTIR, des faits relatifs à l'opération de transport, ce qui leur permet de suivre l'opération et de demander des renseignements sur les garanties, qu'elles introduisent dans leur système d'information. Enfin, les vérifications nécessaires sont réalisées en continu par le système international eTIR par comparaison avec la Banque de données internationale TIR (ITDB) en ce qui concerne les données transmises par le titulaire et celles communiquées par les bureaux de douane.

Figure II
Messages eTIR

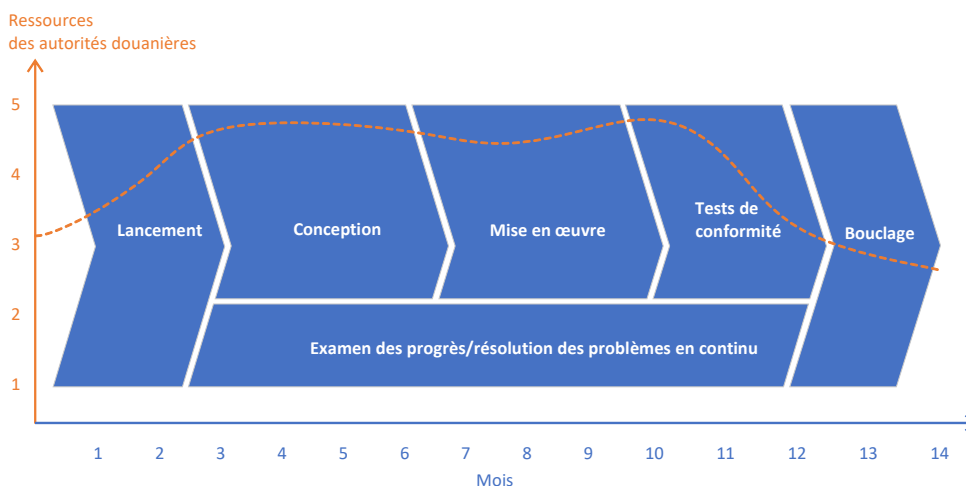


7. La figure ci-dessus représente tous les messages qui peuvent être échangés entre les parties prenantes ; ces messages sont décrits en détail dans les spécifications fonctionnelles et les spécifications techniques de la procédure eTIR. Les messages en noir doivent être utilisés ou traités par les services douaniers.

IV. Méthode appliquée dans le cadre du projet

8. Un projet sera lancé entre un groupe d'experts issus du secteur douanier (ci-après « l'équipe de projet ») et des experts du secrétariat TIR (ci-après « l'équipe CEE »), dans le but de connecter les systèmes douaniers nationaux au système international eTIR. Le schéma suivant représente la méthode que l'équipe CEE propose de suivre afin d'atteindre cet objectif. Il comprend sept phases principales, assorties d'un calendrier indicatif pour le bouclage du projet, ainsi que des niveaux indicatifs des ressources que les autorités douanières devraient fournir.

Figure III
Phases du projet

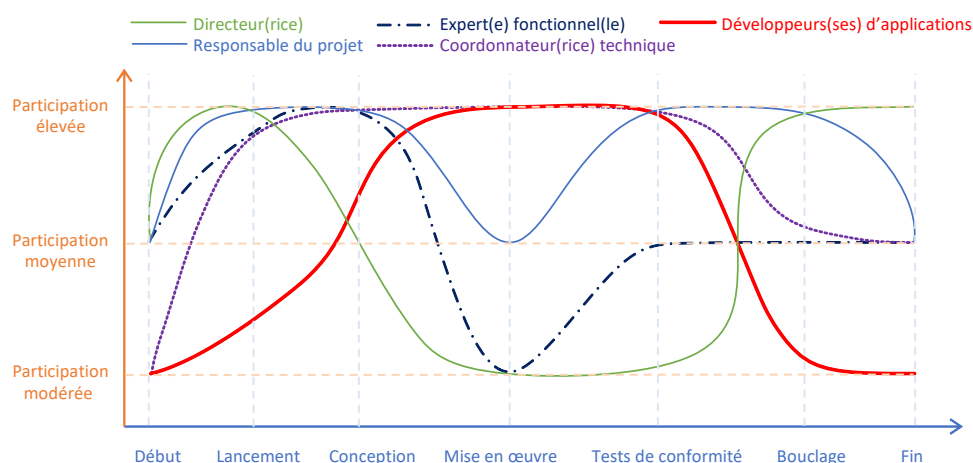


9. Le calendrier réel et les ressources dont l'équipe de projet aura besoin dépendront de plusieurs facteurs, notamment :

- L'architecture et la complexité des systèmes douaniers nationaux, étant donné que ces systèmes doivent être modifiés afin d'être adaptés à la procédure eTIR et de pouvoir échanger des informations relatives à cette procédure avec les agents des douanes ;
- L'organisation des services douaniers et leur degré de préparation s'agissant d'établir la connexion avec le système international eTIR ;
- Les ressources affectées au projet, ainsi que la connaissance et l'expérience qu'auront les intervenants des outils techniques nécessaires à la connexion au système international eTIR au moyen de services Web utilisant le protocole SOAP (Simple Object Access Protocol).

10. Le schéma suivant représente de manière plus détaillée la participation attendue des différents intervenants dans le cadre du projet (voir en annexe la description des différents rôles et responsabilités (voir page 16)).

Figure IV
Participation aux différentes phases du projet



11. Compte tenu de la méthode et du niveau de participation décrits dans les schémas ci-dessus, des activités prévues et de l'estimation des ressources disponibles, on considère qu'il faut tabler en moyenne sur quatorze mois pour mener le projet à terme. Ce chiffre couvre la mise en œuvre complète des modifications à apporter aux systèmes douaniers nationaux, ainsi que les tests et le déploiement desdites modifications dans l'environnement d'exploitation, pour qu'il soit possible de commencer officiellement à utiliser la procédure eTIR. Les sept principales phases de la méthode sont décrites en détail dans les sections suivantes.

A. Phase de lancement du projet

12. Les deux partenaires (secrétariat TIR et douanes) définiront les deux points de contact chargés, de chaque côté, d'assurer la gestion quotidienne du projet : un ou une responsable de projet, qui dirigera l'équipe de projet, et un point de contact pour la CEE, qui assurera la coordination des travaux de l'équipe CEE. Une réunion de lancement devrait ensuite être organisée pour que les partenaires puissent examiner les principaux éléments et objectifs du projet et se mettre d'accord à leur sujet : conduite des travaux, approche de la gestion du projet, communication et composition des équipes. Un exposé détaillé du système international eTIR sera en outre présenté pour permettre aux experts des administrations douanières de découvrir le système, ses fonctions et les conditions applicables.

13. La phase de lancement s'achèvera par la présentation du plan de projet, que les deux partenaires devront approuver avant que la phase suivante puisse débuter.

B. Phase de conception du projet

14. Pendant cette phase, l'équipe de projet prendra le temps dont elle aura besoin pour lire les spécifications eTIR et poser toute question utile à l'équipe CEE. Cette phase a pour objet de donner à l'équipe de projet une bonne compréhension des modifications attendues dans les systèmes douaniers nationaux, afin qu'elle puisse compiler une liste de toutes les activités à réaliser (organigramme technique) et qu'elle actualise le plan de projet en y ajoutant un calendrier provisoire et des étapes clefs indicatives en fonction des ressources disponibles. L'équipe de projet passera en revue les processus mis en place et les cas d'utilisation mis en œuvre dans les systèmes douaniers nationaux compte tenu des spécifications eTIR, pour apprécier la mesure dans laquelle ces éléments nécessitent d'être adaptés. À ce stade, l'interaction entre les experts fonctionnels et les experts informatiques de l'équipe de projet jouera un rôle de premier plan dans la conception des modifications à intégrer. Il conviendra d'étudier attentivement non seulement les scénarios théoriques classiques, mais aussi de passer en revue tous les cas possibles dans lesquels des erreurs pourraient survenir et de déterminer comment ces cas seraient pris en compte dans les systèmes, comment l'information serait présentée aux autorités douanières et quelles seraient les conséquences pour les opérations de transport TIR concernées. L'équipe de projet pourra, rappelons-le, demander à l'équipe CEE des précisions sur les spécifications eTIR et des réponses à toute éventuelle question. Le plan de projet sera mis à jour au terme de l'achèvement de cette phase de conception.

C. Phase de mise en œuvre du projet

15. Il s'agit de la phase principale du projet, dans laquelle l'équipe de projet déploie et teste les modifications déterminées durant la phase précédente. Pour ce faire, elle a accès à un environnement exclusivement destiné aux essais d'acceptation du système international eTIR. Le degré d'interaction entre l'équipe de projet et l'équipe CEE devrait être élevé pendant cette phase, sachant que les efforts à fournir aux fins des tests réalisés en interne devront être suffisants pour éviter tous problèmes éventuels au cours des phases ultérieures.

D. Phase de vérification de la conformité

16. Il s'agit, au cours de cette phase, de mener une série de tests exhaustifs pour évaluer la conformité entre la nouvelle version des systèmes douaniers nationaux et le système international eTIR, en s'appuyant sur tous les scénarios prévus par l'équipe CEE. En cas de problème, il pourra être nécessaire de revenir à la phase de mise en œuvre pour procéder à des ajustements. Il est possible qu'on doive alterner à plusieurs reprises entre ces deux phases avant de pouvoir passer à la suivante. Une fois que tous les tests de conformité auront donné des résultats satisfaisants, la nouvelle version sera déployée dans l'environnement d'exploitation et un certificat sera délivré à l'équipe de projet pour attester que le système douanier national est conforme à la version des spécifications eTIR correspondante.

E. Phase de bouclage du projet

17. Enfin, l'équipe de projet doit veiller à ce que la gestion régulière et l'administration des nouveaux systèmes et processus (c'est-à-dire l'appui) puissent être confiées aux équipes chargées des opérations et de l'administration du système avant de mettre fin à ses activités. En outre, il conviendrait d'organiser une réunion pour permettre aux deux partenaires d'examiner les éventuelles questions en suspens et de se mettre d'accord sur la manière de les résoudre, et de tirer des enseignements de l'expérience acquise pendant la conduite du projet. Un rapport final sera ensuite établi pour résumer les réalisations du projet.

F. Examen des progrès/résolution des problèmes en continu

18. Conformément au plan de communication adopté au cours de la phase de lancement du projet, les deux équipes communiqueront régulièrement et organiseront des réunions à intervalles réguliers afin de suivre les progrès réalisés et d'examiner tout problème et toute question. Des réunions virtuelles pourront aussi être organisées ponctuellement pour résoudre les problèmes urgents ou ceux qui bloquent le système. Bien que les réunions virtuelles par téléconférence soient l'option privilégiée, il est toutefois possible que, conformément aux dispositions convenues entre les deux parties, les experts doivent se déplacer pour accomplir une mission particulière (par exemple, pour prêter main forte dans la conception, la programmation ou encore la formation).

G. Étapes suivantes

19. Une fois achevé le projet de connexion au système eTIR, il pourrait s'avérer impossible d'exécuter des opérations de transport TIR au titre de la procédure eTIR tant que les conditions applicables ne sont pas satisfaites (voir l'annexe 11⁴). Dès que des opérations de transport TIR peuvent être organisées en utilisant la procédure eTIR, le secrétariat TIR peut fournir un appui aux équipes opérationnelles et aux équipes chargées de l'administration du système dans les services douaniers pour les aider à commencer à surveiller activement les premières opérations de transport et vérifier le bon déroulement des opérations.


V. Principales étapes

20. Le tableau suivant rend compte en détail des principales étapes de l'interconnexion entre les systèmes douaniers nationaux et le système international eTIR.

Tableau V.1

N°	Étape	Phase
01	<p>Réunion de lancement</p> <p>Les services douaniers (représentés par le (la) directeur(rice)) et le secrétariat TIR (représenté par le Secrétaire TIR) se réunissent pour se mettre d'accord sur divers aspects du projet avant son lancement officiel.</p>	Lancement
02	<p>Mise en place de l'équipe de projet</p> <p>Les services douaniers passent en revue les fonctions et responsabilités et mettent en place l'équipe de projet en affectant des personnes aux rôles pertinents, à l'aide du document prévu à cet effet (en annexe au présent document).</p> <p>i S'il est question de faire appel à des consultants extérieurs dans le cadre du projet, leurs fonctions et responsabilités doivent être clairement définies et ajoutées dans le document susmentionné.</p>	Lancement
03	<p>Ébauche de plan de projet</p> <p>L'équipe de projet élabore une version préliminaire du plan de projet comprenant la liste de toutes les activités à exécuter (organigramme technique), le plan de communication ainsi qu'un diagramme de Gantt indicatif présentant des délais estimatifs.</p>	Lancement


⁴ www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/ac2/documents/2020/ECE-TRANS-WP30-AC2-147e.pdf#page=12.

N°	Étape	Phase
04	Plan de projet affiné Après avoir défini les modifications à apporter dans les systèmes douaniers nationaux, l'équipe de projet affine le plan de projet pour proposer une liste d'activités plus complète et revoir les délais estimatifs.	Conception
05	Connexion approuvée entre le système international eTIR et les systèmes douaniers nationaux Il s'agit de permettre aux deux parties (système international eTIR et système douanier national) de générer et de communiquer des certificats X.509, et à chaque partie d'enregistrer les certificats X.509 émis par l'autre, pour que la communication puisse s'établir en toute sécurité (conformément à la description faite dans le document d'introduction au système eTIR ⁵).	Mise en œuvre
06	Préparation du système international eTIR à de nouvelles connexions douanières Collecter la totalité des informations techniques essentielles et achever tous les préparatifs nécessaires pour commencer à autoriser les connexions entre les systèmes, puis confirmer l'état de préparation du système.	Mise en œuvre
07	Mise en œuvre et test des services en ligne et des messages eTIR connexes Mettre en œuvre et tester les messages et les points de terminaison eTIR liés aux douanes, tels qu'ils sont décrits dans le Document d'introduction aux services Web eTIR et dans les documents relatifs aux messages eTIR. Cette activité est structurée autour de paires de messages (demande/réponse) qui doivent être mises en application par l'équipe informatique.  Les messages et points de terminaison eTIR mis en œuvre par l'équipe informatique seront testés dans l'environnement destiné aux essais d'acceptation du système international eTIR, avec l'appui de l'équipe CEE.	Mise en œuvre
07.1	I1 – Accepter la garantie/I2 – Résultats de l'acceptation de la garantie Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR I1 – Accepter la garantie et I2 – Résultats de l'acceptation de la garantie, tels qu'ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ¹ .	Mise en œuvre
07.2	I5 – Demander des informations sur la garantie/I6 – Résultats de la demande d'informations sur la garantie Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR I5 – Demander des informations sur la garantie et I6 – Résultats de la demande d'informations sur la garantie, tels qu'ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ¹ .	Mise en œuvre

⁵ Voir wiki.unece.org/display/ED/Technical+Guides.

N°	Étape	Phase
07.3	I7 – Enregistrer les données de la déclaration/I8 – Résultats de l’enregistrement des données de la déclaration	Mise en œuvre
	Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR I7 – Enregistrer les données de la déclaration et I8 – Résultats de l’enregistrement des données de la déclaration, tels qu’ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ¹ .	
07.4	I9 – Lancer l’opération TIR/I10 – Résultats du lancement de l’opération TIR	Mise en œuvre
	Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR I9 – Lancer l’opération TIR et I10 – Résultats du lancement de l’opération TIR, tels qu’ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ¹ .	
07.5	I11 – Achever l’opération TIR/I12 – Résultats de l’achèvement de l’opération TIR	Mise en œuvre
	Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR I11 – Achever l’opération TIR et I12 – Résultats de l’achèvement de l’opération TIR, tels qu’ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ¹ .	
07.6	I13 – Apurer l’opération TIR/I14 – Résultats de l’apurement de l’opération TIR	Mise en œuvre
	Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR I13 – Apurer l’opération TIR et I14 – Résultats de l’apurement de l’opération TIR, tels qu’ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ⁶ .	
07.7	I15 – Notifier les services douaniers/I16 – Confirmation de la notification aux services douaniers	Mise en œuvre
	Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR I15 – Notifier les services douaniers et I16 – Confirmation de la notification aux services douaniers, tels qu’ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ² .	
07.8	I17 – Refuser le lancement d’une opération TIR/I18 – Résultats du refus du lancement d’une opération TIR	Mise en œuvre
	Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR I17 – Refuser le lancement d’une opération TIR et I18 – Résultats du refus du lancement d’une opération TIR, tels qu’ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ² .	
07.9	E9 – Renseignements anticipés TIR/E10 – Résultats pour les renseignements anticipés TIR	Mise en œuvre
	Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR E9 – Renseignements anticipés TIR et E10 – Résultats pour les renseignements anticipés TIR, tels qu’ils sont décrits dans le document eTIR correspondant ² .	

⁶ Voir wiki.unece.org/display/ED/Technical+Guides.

N ^o	Étape	Phase
07.10	<p>E11 – Renseignements anticipés rectifiés/E12 – Résultats pour les renseignements anticipés rectifiés</p> <p>Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR E11 – Renseignements anticipés rectifiés et E12 – Résultats pour les renseignements anticipés rectifiés, tels qu'ils sont décrits dans le document eTIR correspondant².</p>	Mise en œuvre
07.11	<p>E13 – Annuler les renseignements anticipés/E14 – Résultats de l'annulation des renseignements anticipés</p> <p>Mettre en œuvre et tester les messages et points de terminaison eTIR E13 – Annuler les renseignements anticipés et E14 – Résultats de l'annulation des renseignements anticipés, tels qu'ils sont décrits dans le document eTIR correspondant².</p>	Mise en œuvre
08	<p>Tests réalisés en interne</p> <p>Valider la mise en œuvre du client service Web eTIR au moyen de tests unitaires, de tests d'intégration et de tests fonctionnels réalisés dans l'environnement destiné aux essais d'acceptation, pour contrôler, notamment, que les messages eTIR ont été correctement utilisés et traités, et vérifier la séquence de ces messages.</p>	Mise en œuvre
09	<p>Validation des données de la Banque de données internationale TIR (ITDB)</p> <p>Vérifier que les données des bureaux de douane et des titulaires de carnets TIR sont toutes correctement enregistrées dans l'ITDB et à jour. Confirmer que les comptes utilisateur des services douaniers et des associations nationales sont configurés correctement et que le personnel concerné est convenablement formé à l'utilisation de l'application Web ITDB. Confirmer également que les agents des douanes qui disposent d'un compte utilisateur ITDB peuvent administrer la liste des bureaux de douane et les données concernant les titulaires de carnets TIR.</p> <p> Cette étape peut être réalisée parallèlement aux étapes précédentes, mais elle doit impérativement avoir été réalisée avant les étapes suivantes.</p>	Mise en œuvre
10	<p>Tests de conformité du client service Web eTIR</p> <p>Tester pleinement la mise en œuvre du client service Web eTIR dans l'environnement destiné aux essais d'acceptation à l'aide d'une série complète de scénarios simulant des situations susceptibles de se produire dans le cadre de la procédure eTIR (voir l'article 11.2 de l'annexe 11⁷).</p>	Tests de conformité
11	<p>Déploiement dans l'environnement d'exploitation</p> <p>Installer la nouvelle version des systèmes douaniers nationaux dans l'environnement d'exploitation et procéder aux derniers tests.</p>	Tests de conformité

⁷ www.unece.org/fileadmin/DAM/trans/bcf/ac2/documents/2020/ECE-TRANS-WP30-AC2-147e.pdf#page=17.

<i>N°</i>	<i>Étape</i>	<i>Phase</i>
12	Passage à la phase opérationnelle Vérifier que les équipes opérationnelles, les processus et les ressources sont prêts, côté douanes, à ce que la connexion au système international eTIR soit établie. Veiller à ce que les équipes opérationnelles aient une bonne connaissance des procédures d'exploitation normalisées des services d'assistance eTIR. Communiquer en interne avec toutes les parties prenantes nationales (associations et titulaires de carnet TIR) et internationales (autres autorités douanières).	Bouclage
13	Pleine conformité avec le système eTIR Après avoir réalisé les dernières activités de gestion de projet liées au bouclage : examen des journaux d'incidents, des enseignements tirés ainsi que des produits facultatifs issus du projet (plan d'examen des avantages, rapport final, etc.).	Bouclage

VI. Gestion de la communication

21. Les communications entre les équipes (douanes/IRU/CEE) devraient toujours être envoyées en copie aux points de contact.

Tableau VI.1

<i>Type</i>	<i>Objectif</i>	<i>Forme</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Public</i>	<i>Produits</i>	<i>Phases</i>
Réunion de lancement	Présenter les objectifs du projet, les équipes et la méthode. Examiner la première ébauche du plan de projet et le plan de communication.	Réunion virtuelle	Unique	Équipes du projet	Ordre du jour/Compte rendu de la réunion	Lancement
Réunions sur le plan de projet	Examiner et mettre au point le plan de projet (y compris le calendrier) et le plan de communication	Courriel/ réunion virtuelle	Selon les besoins	Équipes du projet (selon les besoins*)	Ordre du jour/Comptes rendus des réunions/Plan de projet (assorti d'un calendrier) et plan de communication	Lancement
Questions et réponses sur les spécifications eTIR	Donner des réponses aux questions posées sur les spécifications eTIR par l'équipe de projet côté douanes (par courriel pour les questions individuelles et simples/réunion virtuelle en cas de questions nombreuses ou complexes)	Courriel/ réunion virtuelle	Selon les besoins	Équipes du projet (selon les besoins*)	Ordre du jour**/ Comptes rendus des réunions**	Lancement/ Conception/ Mise en œuvre

<i>Type</i>	<i>Objectif</i>	<i>Forme</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Public</i>	<i>Produits</i>	<i>Phases</i>
Signalement des problèmes constatés dans le système international eTIR	Signaler les problèmes liés au fonctionnement du système international eTIR (par courriel pour les questions individuelles et simples/réunion virtuelle en cas de questions nombreuses ou complexes)	Courriel/réunion virtuelle	Selon les besoins	Équipes du projet (selon les besoins*)	Ordre du jour**/ Comptes rendus des réunions**/ Suivi avec l'équipe de projet de la CEE (Jira)	Conception/ Mise en œuvre/Tests de conformité
Rapport sur l'état d'avancement du projet	Rendre compte des progrès du projet compte tenu du plan de projet et du calendrier. Mettre à jour le calendrier si nécessaire. Par courriel ou réunion virtuelle, selon les besoins	Courriel/réunion virtuelle	Toutes les deux semaines	Points de contact	Ordre du jour**/ Comptes rendus des réunions**/ Calendrier du projet	Conception/ Mise en œuvre/Tests de conformité
Réunions techniques	Étudier et mettre au point des solutions techniques aux fins du projet	Réunion virtuelle	Selon les besoins	Équipes du projet (selon les besoins*)	Ordre du jour/ Comptes rendus des réunions	Conception/ Mise en œuvre/Tests de conformité
Rapports d'activité	Examiner régulièrement les progrès accomplis	Courriel	Tous les mois	Équipes du projet	Rapport d'activité/ Calendrier du projet	Conception/ Mise en œuvre/Tests de conformité
Rapport final du projet	Rapport final (faisant état de la conformité des systèmes douaniers avec les spécifications eTIR)	Courriel	Unique	Équipes du projet	Rapport final du projet	Bouclage

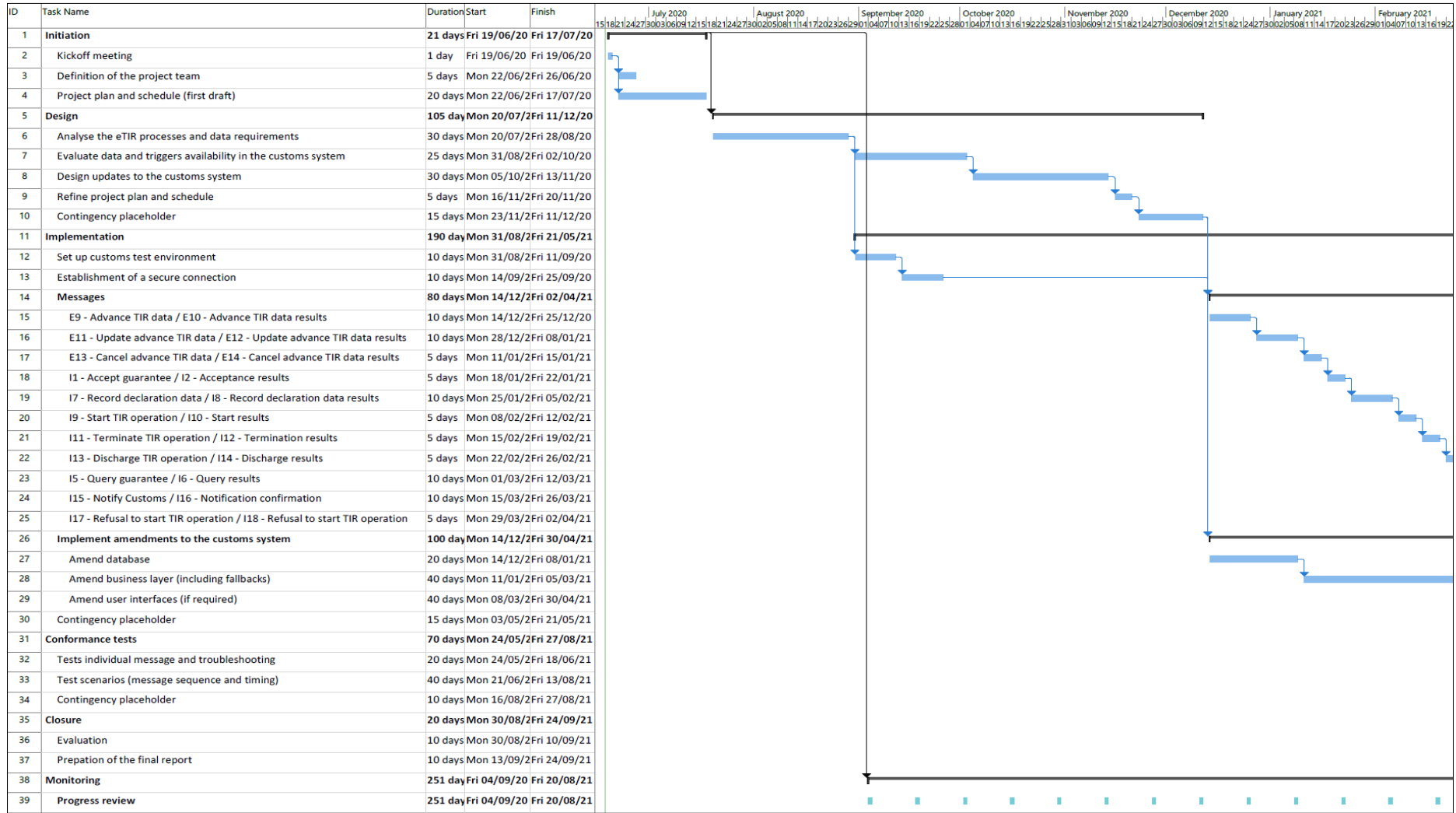
* La participation de chaque équipe de projet sera déterminée par les points de contact respectifs.

** Facultatif.

VII. Diagramme de Gantt

22. Le diagramme de Gantt ci-dessous donne un aperçu des principales activités prévues aux différentes phases du projet.

Figure V
Diagramme de Gantt



VIII. Appui et point de contact

23. Le secrétariat TIR se tient prêt à fournir un appui aux Parties contractantes dans la connexion de leur système douanier national au système international eTIR. En cas de questions ou de problèmes liés au présent document ou au système, s'adresser au point de contact ci-dessous (envoyer de préférence un courriel).

Organisation Commission économique pour l'Europe
 Secrétariat TIR
 Palais des Nations,
 1211 Genève 10, Suisse

Point de contact Courriel : etir@un.org
 N° de téléphone : +41 (0)22 917 55 06

IX. Historique des versions

<i>Date</i>	<i>Auteur</i>	<i>Version du document</i>	<i>Notes</i>	<i>Version des spécifications eTIR</i>
19 juin 2020	Secrétariat TIR	1.0	Projet initial	4.3a
22 octobre 2020	Secrétariat TIR	1.01		4.3a

X. Révision du présent document

24. Le présent document a été publié le **22 octobre 2020** ; il est valide pour la **version 1.0 du système international eTIR**, fondée sur la **version 4.3a des spécifications eTIR**.

25. On veillera à obtenir la version la plus récente du présent document en la téléchargeant depuis le portail de la documentation du système eTIR⁸ ou en prenant contact avec les services d'assistance eTIR (voir la section « Appui et point de contact » ci-dessus).

XI. Annexes

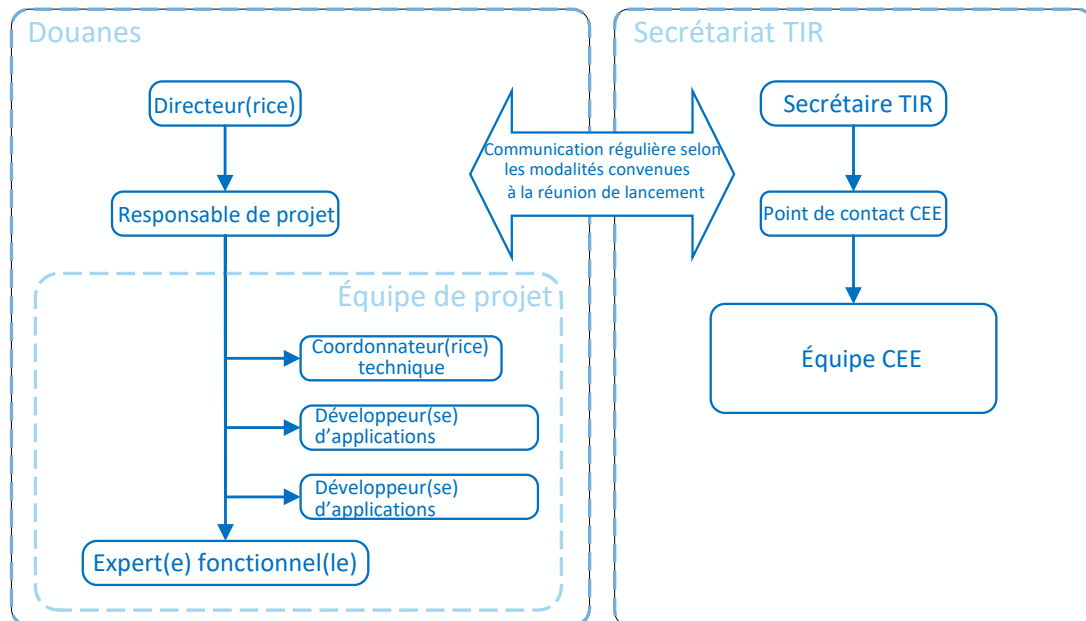
A. Rôles et responsabilités

26. La présente annexe contient la liste des rôles prévus dans le cadre du projet. À chaque rôle correspond une liste non exhaustive de responsabilités. Les rôles côté secrétariat TIR et côté douanes sont présentés en détail et on trouvera au début de la section suivante un diagramme représentant les interactions entre ces rôles.

⁸ wiki.unece.org/display/ED/eTIR+documentation++Homepage.

1. Interactions entre les différents rôles

Figure VI
Équipes et rôles



2. Directeur(rice)

27. La personne désignée doit avoir de hautes responsabilités dans le secteur douanier ; elle fournit des ressources et un appui aux fins du projet et est chargée de créer les conditions propres à sa réussite. Cette fonction correspond aux fonctions « sponsor » de la méthode PMP (Project Management Professional®) et « executive » de la méthode PRINCE2®.

Responsabilités

- Le (la) directeur(rice) nomme l'équipe de gestion de projet (en particulier le ou la responsable de projet) et s'assure d'obtenir des financements.
- Le (la) directeur(rice) participe à la réunion de lancement et à toutes les réunions importantes dans le cadre du projet. Il (elle) surveille et contrôle l'état d'avancement du projet sur le plan stratégique et assure la coordination avec le Secrétaire TIR si nécessaire.
- Du lancement au bouclage du projet, la personne désignée favorise la connexion entre les systèmes douaniers nationaux et le système international eTIR, notamment en faisant office de porte-parole auprès des niveaux supérieurs de l'administration, afin d'obtenir des soutiens dans l'ensemble des services douaniers, et en faisant connaître les retombées positives à attendre du projet.
- Le (la) directeur(rice) pilote les étapes préliminaires du projet jusqu'à ce que celui-ci soit officiellement autorisé par les instances douanières, et joue un rôle de premier plan pendant la phase de lancement.
- Les problèmes qui échappent à la compétence du (de la) responsable de projet peuvent être signalés au (à la) directeur(rice). Le (la) directeur(rice) peut aussi intervenir sur d'autres questions importantes, par exemple en autorisant des modifications relatives au champ d'application du projet, en participant à l'exécution de bilans de fin d'étape ou encore en donnant ou non son aval concernant des décisions critiques lorsque les risques sont particulièrement élevés.
- Le (la) directeur(rice) fait aussi en sorte que les produits du projet soient transmis sans accroc à l'équipe opérationnelle et que les avantages de la connexion entre le système douanier national et le système international eTIR soient réalisés.

3. Responsable de projet

28. La personne désignée est investie de l'autorité nécessaire pour assurer l'exécution régulière du projet au nom du (de la) directeur(rice), sous réserve des contraintes qu'il (elle) a établies.

Responsabilités

- Le (la) responsable de projet a pour tâche principale de veiller à ce que les produits attendus dans le cadre du projet soient obtenus dans les tolérances prévues en ce qui concerne les délais, la qualité, le champ d'application, les risques et les avantages.
- En collaboration avec le (la) directeur(rice) et avec l'appui des membres de l'équipe informatique, le (la) responsable de projet définit le champ d'application du projet, en particulier les modifications qui doivent être apportées au système douanier national.
- Avec l'appui des membres de l'équipe, le (la) responsable de projet élabore l'organigramme technique du projet, fournit des estimations réalistes concernant les activités définies et élabore un plan en fonction des ressources disponibles.
- Le (la) responsable de projet assure la coordination des affaires courantes de l'équipe et la communication avec le (la) directeur(rice) et le point de contact CEE afin de faire le suivi des progrès accomplis et d'examiner les éventuels problèmes relevés et la manière de les régler au mieux.
- Le (la) responsable de projet suit les lignes directrices et les pratiques optimales établies par la Partie contractante en ce qui concerne les méthodes de gestion de projet et de gestion des risques, ce qui peut nécessiter de créer et de tenir à jour des documents, des registres et des journaux supplémentaires et de suivre des processus additionnels.

4. Coordonnateur(rice) technique

29. La personne désignée est un(une) ingénieur(e) logiciel expérimenté(e) qui est chargé(e) d'insuffler une vision technique au sein de l'équipe de projet et qui collabore avec les développeurs(es) d'applications pour la concrétiser.

Responsabilités

- Le (la) coordonnateur(rice) technique a pour tâche principale d'assurer, dans les délais impartis, la production des modules définis par le (la) responsable de projet.
- Le (la) coordonnateur(rice) technique est responsable de l'architecture logicielle du système douanier national et veille à ce que les modifications qui sont définies dans le cadre du projet soient correctement intégrées dans l'architecture globale.
- Le (la) coordonnateur(rice) technique relève du (de la) responsable de projet. On notera que ces deux rôles peuvent être attribués à une seule et même personne.
- Le (la) coordonnateur(rice) technique est chargé(e) de diriger l'équipe de développement en vue de concevoir et mettre en œuvre des solutions pour le projet.
- Le (la) coordonnateur(rice) technique assure la coordination des activités multidisciplinaires et des contributions de l'équipe de développement, y compris les contributions des spécialistes, pour mettre en place une solution intégrée.
- Le (la) coordonnateur(rice) technique veille à ce que les modules mis au point soient conformes aux spécifications applicables et répondent au niveau de qualité qui a été validé au terme des tests appropriés.
- Le (la) coordonnateur(rice) technique peut fournir un appui aux activités de formation des utilisateurs.

5. Expert(e) fonctionnel(le)

30. La personne désignée doit avoir, dans le cadre du projet de connexion au système international eTIR, une compréhension approfondie de la Convention TIR et une expérience avancée de l'utilisation et du fonctionnement du système douanier national.

Responsabilités

- L'expert(e) fonctionnel(le) a pour tâche principale d'aider l'équipe de projet – principalement pendant la phase de conception – à déterminer quelles fonctions du système douanier national doivent être modifiées afin d'intégrer les modifications qui découlent de l'introduction de la procédure eTIR.
- L'expert(e) fonctionnel(le) collabore avec l'équipe de projet pour apporter ses connaissances relatives à la Convention TIR, aux systèmes douaniers nationaux et, plus généralement, aux processus de facilitation du franchissement des frontières.
- L'expert(e) fonctionnel(le) est chargé(e), aux côtés du (de la) responsable de projet, de veiller à ce que la solution élaborée par l'équipe informatique apporte la plus grande valeur ajoutée aux services douaniers.
- L'expert(e) fonctionnel(le) veille à ce que le produit final satisfasse les prescriptions définies.
- L'expert(e) fonctionnel(le) s'assure que tous les principes logiques nécessaires sont bien acquis par les développeurs et que leur mise en œuvre est conforme aux règles et pratiques optimales du domaine douanier.
- L'expert(e) fonctionnel(le) est chargé(e) de créer les scénarios des essais d'acceptation censés permettre de valider – du point de vue des utilisateurs – les modifications apportées au système douanier national.
- L'expert(e) fonctionnel(le) examine la documentation technique, comme par exemple les guides de l'utilisateur, les manuels de formation et les caractéristiques du système, avant sa diffusion auprès des utilisateurs et s'assure que le contenu est correct et adapté au public ciblé.

6. Développeur(se) d'applications

31. La personne désignée est un(e) ingénieur(e) logiciel chargé(e) de programmer les modifications nécessaires dans le système douanier national pour mener à bien le projet.

Responsabilités

- Le (la) développeur(se) d'applications a pour tâche principale de mener des travaux de recherche, de conception, de mise en œuvre et de gestion des programmes nécessaires à la réalisation des modules du projet.
- Le (la) développeur(se) d'applications relève du (de la) coordonnateur(rice) technique et du (de la) responsable de projet, et collabore étroitement avec d'autres développeurs d'applications et l'expert(e) fonctionnel(le).
- Le (la) développeur(se) d'applications est chargé(e) de recenser les éléments à modifier dans les programmes existants, puis de concevoir et de mettre au point ces modifications.
- Le (la) développeur(se) d'applications a pour responsabilité d'écrire et de mettre en œuvre un code informatique efficace, en respectant les directives qui lui ont été communiquées en la matière par l'entité des services douaniers qui est responsable de l'informatique.
- Le (la) développeur(se) d'applications doit suivre les procédures d'assurance qualité de son organisation et exécuter les tests nécessaires pour garantir la qualité du logiciel.
- Le (la) développeur(se) d'applications est responsable de l'administration et de l'actualisation des systèmes existants.

- Le (la) développeur(se) d'applications peut contribuer aux activités de formation des utilisateurs.

B. Attribution des rôles

32. La présente annexe est un modèle que les services douaniers peuvent utiliser pour attribuer les différents rôles prévus dans le cadre du projet. Les principales responsabilités dévolues à ces rôles sont énumérées dans l'annexe intitulée « Rôles et responsabilités ». En plus de la personne attitrée, il conviendrait idéalement qu'une personne **suppléante** soit nommée en renfort.

1. Directeur(rice)

Titulaire

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

Suppléant(e)

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

2. Responsable de projet

Titulaire

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

Suppléant(e)

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

3. Coordonnateur(rice) technique

Titulaire

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

Suppléant(e)

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

4. Expert(e) fonctionnel(le)

Titulaire

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

Suppléant(e)

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

5. Développeur(se) d'applications**Titulaire**

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

Titulaire

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :

Titulaire

Nom :

Fonction :

Courriel :

Numéro de téléphone :

Adresse postale :
